



Dr. Olivier Buirette

Pays Baltes, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie,

Bulgarie, Slovénie et Croatie, tels sont les États des ex-pays dits de l'Est et des Balkans qui, en mai prochain, pèseront un certain poids dans une élection qui pourrait avoir plusieurs conséquences. Nous pourrions aussi y ajouter l'Autriche puisque cette petite République, dont la taille fut réduite par le Traité de Saint-Germain en 1919, fut tout de même le cœur d'un immense Empire recouvrant presque toute la *Mitteleuropa* pendant plusieurs siècles avec la dynastie des Habsbourg à sa tête.

Les 23 et 26 mai, les citoyens de l'Union européenne (UE) éliront leurs représentants au Parlement européen pour les cinq prochaines années. Ce sera la neuvième législature depuis la création du Parlement en 1979. La dernière consultation remonte à 2014 et le contexte international a bien changé depuis puisqu'une vague de gouvernements eurosceptiques a littéralement déferlé sur l'Europe de l'Est dont les pays emblématiques actuels sont incontestablement la Pologne et la Hongrie. Mais ce mouvement a aussi frappé l'Italie quand, en juin 2018, ce pays fondateur de la construc-

Les élections européennes de 2019 et la part de l'Europe centro-balkanique

tion européenne (Traité de Rome, 1957) devait voir arriver à sa tête une coalition réunissant les populistes du Mouvement 5 étoiles et l'extrême droite de la Ligue du Nord ; autrement dit une équipe eurosceptique dont le premier budget vient d'être rejeté par Bruxelles provoquant en même temps l'entrée en récession de la péninsule. Qu'à cela ne tienne, l'Italie forme désormais un véritable axe anti-européen avec la Hongrie et le gouvernement autoritaire de Viktor Orbán qui, depuis 2010, ne cesse d'enchaîner les lois et mesures liberticides.

Tout cela entraîne à l'Est une véritable dynamique qui commence à faire craindre une influence, si ce n'est même un basculement, de la majorité du Parlement européen en mai prochain (actuellement occupé majoritairement par 524 sièges de députés europhiles de droite comme de gauche face à 205 eurosceptiques). Dans le reste de l'UE, la situation n'est guère plus brillante avec le Brexit qui sera alors effectif et une France en pleine crise des gilets jaunes dont l'issue reste incertaine et qui pourrait avoir des conséquences négatives en mai prochain. Face à ces problèmes et à l'important risque d'effet d'entraînement à l'Est, le

Président français Emmanuel Macron – qui, entre temps, a déclaré être le dernier rempart à une Europe populiste – a tenté une sortie par le haut de ce scénario pessimiste notamment par une tentative de relance du lien franco-allemand avec la signature à Aix-la-Chapelle, le 22 janvier dernier, d'un traité renforçant celui de l'Élysée datant de 1963. L'effet de l'annonce de cette signature eut hélas l'effet inverse de celui escompté et ne fit que renforcer les déclarations europhobes et populistes. À quelques mois du scrutin européen, force est donc de constater que les courants eurosceptiques à l'œuvre dans l'ex-bloc soviétique pèseront un certain poids.

Dans un tel contexte, quelle attitude pourrait être adoptée, si ce n'est d'essayer encore une fois de faire connaître le fonctionnement de l'UE et en quoi ce fonctionnement apporte des choses positives à notre vie quotidienne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ? Mais les crises sociales, politiques et économiques actuelles invitent les citoyens européens au repli sur soi et bien souvent à se diriger vers des solutions que l'on croit attractives et porteuses d'espoir.



Le scrutin de mai 2019 se jouera donc sur la communication de ce qu'est l'Europe et du fait qu'une élection européenne n'est pas une élection nationale, que ses enjeux sont différents. Plus cette idée sera expliquée clairement plus, selon moi, les cieux s'éclairciront pour la poursuite de la construction de notre « vivre ensemble » européen.

Est-ce possible ? L'énergie étonnante développée par le Président français semble montrer un espoir et les récents déplacements d'Emmanuel Macron dans divers pays du bassin méditerranéen comme l'Égypte ou Chypre, où il assistait au mini-sommet des pays européens du bassin méditerranéen, dans le but d'une relance du partenariat pour la méditerranée ou Euromed, sont là pour le prouver.

Alors nous pouvons dire que pour les élections européennes de mai prochain et pour l'avenir de l'UE, les mois qui s'annoncent seront décisifs.



C'est le premier état des lieux du sexisme en France publié par le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) depuis sa création en 2013. Il permet de dresser un portrait de ce que le HCE définit comme une « *idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes* » et qui se manifeste par des « *gestes, propos ou comportements* ». On y apprend notamment que 76 % des victimes de violences sexuelles sont des femmes, et que 1,2 million de femmes ont été victimes d'injures sexistes en 2017. Le rapport souligne particulièrement la faible traduction de ces actes sexistes en plainte. En effet, seuls 2,9 % des actes sexistes (injures, menaces, violences) font l'objet d'un dépôt de plainte. Cela s'explique jusqu'ici par un mélange de honte et de minimisation de l'acte aussi bien du côté de la victime que de celui de la police et de la gendarmerie. Autre fait marquant, le rapport du HCE a répertorié 20 radios françaises qui utilisent le sexisme pour faire rire, ce qui représente environ 71 % des chroniques radio en France. Ce rapport nous rappelle

Égalité homme-femme : où en est la « cause nationale » défendue par Macron ?

Dans le contexte turbulent de l'affaire Weinstein, des hashtags #metoo et #balancetonporc, Emmanuel Macron avait fait de l'égalité homme-femme l'un des principaux combats de sa campagne présidentielle. À l'occasion de la publication, le 17 janvier 2019, du premier rapport du Haut Conseil à l'Égalité sur le sexisme en France, nous faisons le point sur les promesses du Président de la République en la matière et les réponses qui y ont été apportées.

l'urgence de la situation presque deux ans après l'élection d'Emmanuel Macron, qui avait, lors de sa campagne, accordé au combat de l'égalité homme-femme une place primordiale. Où en est-on des promesses qui ont été faites ?

Dans le domaine politique

Avant d'être élu, Emmanuel Macron avait promis le respect de la parité en politique ainsi que la création d'un ministère dédié aux droits des femmes. La première promesse a été tenue. Aux dernières élections législatives, La République en Marche (LREM) a présenté plus de femmes que d'hommes. 245 femmes ont été élues à l'Assemblée nationale pour 332 hommes. Au gouvernement, le Président de la République a nommé huit femmes et huit hommes aux différents ministères ainsi que six femmes et six hommes aux secrétariats. Cependant, cette parité sur le papier est à nuancer, car à l'Assemblée nationale, les femmes ont un rôle mineur par rapport aux hommes. Ce dernier se manifeste par une prise de parole moindre et des postes moins importants. Quant à la seconde promesse, le ministère des Droits des femmes s'est vu remplacé par un secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, confié à Marlène Schiappa. Emmanuel

Macron avait également promis de faire de l'égalité homme-femme une « cause nationale ». En 2018, le label « Grande cause » a ainsi été attribué à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), alors que l'égalité homme-femme constitue l'une des deux priorités du G7 qui sera présidé par la France en 2019.

Les inégalités salariales en entreprise

En 2018, l'organisme Eurostat a constaté qu'en 2016, les Françaises ont gagné 15,2 % de moins que leurs collègues masculins. À travail égal, l'écart salarial entre les deux sexes est d'environ 9 %. Le chiffre est en baisse depuis 2000, mais demeure élevé alors que le principe d'égalité rémunération à travail égal est inscrit dans la loi française depuis 1972. Selon la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes est « *l'un des quatre volets importants* » de la loi « *avenir professionnel* » adoptée par le Parlement le 1^{er} août 2018. Elle accorde trois ans aux entreprises de plus de 50 salariés pour résorber leurs inégalités salariales, sous peine d'une pénalité financière pouvant atteindre 1 % de la masse salariale de l'entreprise. Afin de garantir sa mise en œuvre, les contrôles ont été considérablement multipliés (jusqu'à 7 000 par an). Pendant sa cam-

pagne, Emmanuel Macron avait prôné la pratique du « *name and shame* », afin de rendre publiques les entreprises ne respectant pas le principe d'égalité salariale. Dans la foulée de son élection, Marlène Schiappa avait publié le nom de deux entreprises. Depuis, plus rien.

Sur les violences sexuelles et sexistes

La loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, portée par Marlène Schiappa, a été promulguée par le Président de la République le 3 août 2018. Initialement porteuse d'espoirs, les nombreuses navettes parlementaires l'ont petit à petit vidée de sa substance. C'est notamment sur l'âge et la notion de consentement des mineurs que cette loi a déçu. Selon ses détracteurs, l'occasion de qualifier de viol toute relation sexuelle entre un mineur de moins de 15 ans et un majeur a été ratée. En outre, d'autres mesures importantes ont été abandonnées en cours de route, telles que la formation obligatoire des fonctionnaires de police, des mesures plus claires contre le harcèlement sexuel au travail ou encore l'obligation pour les médecins de signaler les violences faites aux enfants.

* Arthur Didier Deren